



Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250611-DEC_CNE2025_42-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-42

OBJET : Commune – Maîtrise d’œuvre pour la modification du parking du collège de Chateaubriand

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la maîtrise d’œuvre pour la modification du parking du Collège de Chateaubriand, la candidature de SAS 2LM, 39 rue de la Villeneuve 56100 LORIENT, moyennant la somme de 3 740,00 € HT (soit 4 488,00 € TTC),

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 11 juin 2025



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 12/06/2025

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.